

Conseil Municipal Réunion du 22 Décembre 2020

Tel: 05 46 01 61 48 Fax: 05 46 01 01 19 mairie@benon.fr

Effectif légal : 19 Effectif présent : 15 Absents excusés : 4

Absents:

Convocation faite le 15 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sonia, Première Adjointe au Maire, en lieu et place de Monsieur Le Maire Alain TRETON, empêché.

<u>Présents</u>: Mme Sonia TEIXIDO, M. Thierry RAMBAUD, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Stéphanie MARTIN, M Raymond LANDRÉ, Mme Murielle FOUCHER, M. Marcel HRONCEK, M. François-Michel GUERIN, Mme Marie PINEAU, M. Daniel BOURREAU, Mme Vanessa VAUTEY, Mme Géraldine MANEGAT, Mme Sylvie ROCHETEAU, M. Antoine VRIGNAUD, Mme Geneviève LAVALADE

Absents excusés: M. Alain TRETON a donné pouvoir à M. Thierry RAMBAUD

Mme Monique CHAILLET-COUSSON a donné pouvoir à Mme Sonia TEIXIDO

Mme Sandrine CLERC a donné pouvoir à M. Thierry RAMBAUD Mme Chloé BEDEL a donné pouvoir à Mme Sonia TEIXIDO

Absents:

Secrétaire de séance : M. Guillaume LARRIVÉ

Ordre du jour :

La séance se déroulera à huis clos avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Novembre 2020
- 2- Délibération : Décision modificative du budget n°2
- 3- Délibération : Loyers de Novembre 2020 et Décembre 2020 du restaurant SAINBOL
- 4- Délibération : Tarifs des salles communales
- 5- Délibération : Convention De groupement de commandes vérification et maintenance des équipements de lutte contre les risques d'incendie et de panique
- 6- Délibération : Rétrocession du lotissement Les Haies de Benon
- 7- Délibération : Confirmation de la délibération du 28 Septembre 2020 sur le projet de Parc Eolien Mouchetune Saint Georges du Bois-Benon Questions diverses

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Novembre 2020

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu.

Les membres du Conseil Municipal approuvent et valident le compte rendu du 06 Novembre 2020 à l'unanimité.

2- <u>Décision modificative du budget n°2</u>

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO présente à l'assemblée une décision modificative du budget de la Commune afin d'effectuer des ajustements d'imputations comptables et de régler les dernières dépenses courantes de la Commune.

Décision modificative $n^{\circ}2$ - COMMUNE DE BENON - 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap.) - Opération	Montant	Article(Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	340.00	10226 (10): Taxe d'aménagement	1 000.00
165 (16) : Dépôts et cautionnement reçus	660.00		
Total dépenses :	1 000.00		1 000.00

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, d'accepter la décision modificative n° 2 du budget primitif de la Commune.

Transmission de la maquette officielle au contrôle de légalité à la Préfecture.

3- <u>Délibération : Loyers de Novembre 2020 et Décembre 2020 du restaurant SAINBOL</u>

M. Le Maire a été sollicité par les gérants du Restaurant SAINBOL dans le cadre de leur loyer du mois de Novembre et Décembre 2020.

Durant la seconde période de confinement et dans un contexte économique très compliqué, le restaurant SAINBOL doit à nouveau faire face à une perte de leur chiffre d'affaire.

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter d'aider les gérants du restaurant en acceptant l'annulation des loyers du mois de Novembre et de Décembre 2020 afin de leur permettre de relancer leur activité.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents l'annulation des loyers du mois de Novembre et Décembre 2020.

4- <u>Délibération : Tarifs des salles communales</u>

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les tarifs à appliquer aux locations des salles municipales pour l'année 2021.

L'année précédente, aucune augmentation n'a été appliquée.

Les tarifs étaient les suivants :

Salles des fêtes, parc de la mairie

Particuliers et Associations Extérieurs à la commune

Location demi-journée du lundi au vendredi (demi-journée de 5 heures): 150€

Location une journée : 370€ Location deux jours : 450€ Habitants de la commune :

Location demi-journée du lundi au vendre di (demi-journée de 5 heures): $80 {\mbox{\ensuremath{$\ell$}}}$

Location une journée : 200€ Location deux jours : 230€ En ce qui concerne la location de la salle aux jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur la commune pour une soirée par an, après échanges de vues, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité pour le prix de location d'une soirée à 80€. (Pour les mineurs, sous la responsabilité des Parents).

Salle Aliénor d'Aquitaine, impasse Saint Pierre

Particuliers et Associations extérieurs à la commune

Location demi-journée du lundi au vendredi (demi-journée de 5 heures): 70€

Location d'une journée : 170€ Location deux jours : 210€ Habitants de la commune

Location demi-journée du lundi au vendredi (demi-journée de 5 heures): 50€

Location une journée : 90€ Location deux jours : 100€

Location une journée pour cérémonie lors d'un décès : 50€

La location est gratuite pour les associations de la commune ou à vocation cantonale.

Il n'est pas possible d'organiser des soirées « jeunes » dans cette salle et la musique n'y est pas autorisée.

Quel que soit le demandeur, des arrhes sont demandés à hauteur de 50% du montant de la location. Une caution de 500€ ainsi qu'une attestation d'assurance sera sollicitées et présentées à la remise des clefs et au moment de l'état des lieux.

Un chèque de caution pour le ménage d'un montant de 50 € sera demandé pour toutes les personnes louant la salle (particuliers et associations extérieurs à la commune ainsi qu'aux habitants et associations communales)

Les chèques de caution seront redonnés après l'état des lieux des locaux.

Il sera demandé une convention annuelle pour les associations communales et un chèque de caution de ménage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs appliqués de 2020 pour 2021.

5- <u>Délibération : Convention De groupement de commandes vérification et maintenance des équipements de lutte contre les risques d'incendie et de panique</u>

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités ;

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose le renouvellement du groupement de commandes suivant :

Vérification périodique et maintenance curative des équipements de lutte contre les risques d'incendie et de panique.

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la CDC Aunis Atlantique souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des entreprises candidates et ainsi, d'obtenir des tarifs privilégiés.

Compte tenu de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

6- Délibération : Rétrocession du lotissement Les Haies de Benon

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO expose le projet de convention concernant la rétrocession des voies et parties communes du lotissement « Les Haies de Benon », cadastré AD 83, lotissement accordé le 10 Avril 2008 appartenant à Mme Rosine ROBERT.

Cette procédure interviendra dans le cadre des dispositions de la loi n° 65-503 du 29 juin 1965 relative à certains déclassements transferts de propriétés, de dépendances domaniales et des voies privées, du décret n° 67-302 du 31 mars 1967 pris pour son application et du code de l'urbanisme.

Les parties et équipements communs de ce lotissement sont rétrocédés directement à la commune suite aux constructions et après avoir reçu les attestations de conformité.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal par 16 voix contre et 2 abstentions et 1 voix pour, refuse la rétrocession du lotissement et par conséquent n'autorise pas le Maire à signer l'acte notarié.

7- <u>Délibération : Confirmation de la délibération du 28 Septembre 2020 sur le projet de Parc Eolien</u> <u>Mouchetune - Saint Georges du Bois-Benon</u>

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO présente le projet de Parc Eolien Mouchetune – Saint Georges du Bois-Benon.

Elle rappelle que le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a émis un avis défavorable pour l'installation d'un Parc éolien sur la Commune de Benon.

La Première Adjointe au Maire Mme Sonia TEIXIDO demande au Conseil Municipal de confirmer à nouveau son positionnement sur l'implantation de Parcs éoliens sur le territoire de la Commune et notamment sur le projet de Parc Eolien Mouchetune – Saint Georges du Bois-Benon.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal par 17 voix pour, 2 abstentions votent pour le refus de principe de tels projets éoliens sur la Commune et donne un avis défavorable au projet de Parc Eolien Mouchetune – Saint Georges du Bois-Benon.

Ouestions diverses

1- Route de Beaumont

Mme Sylvie Rocheteau signale que les bandes de marquage au sol pour le stationnement PMR ne devraient pas être trop proche de l'intersection afin que les engins agricoles puissent emprunter le chemin.

2- Rue des Plantagenets

La rue est étroite et ne permet pas un croisement de véhicule de façon aisée. Marcel HRONCEK précise que Cyclad confirme n'avoir aucune réserve quant au passage en sens unique. Le passage en sens unique permettrait une meilleure sécurité routière et de conserver les abords végétalisés « propres ». Mme Geneviève LAVALADE précise que ce lotissement n'est pas rétrocédé.

3- Lotissement Le Clos du Puits

M. HRONCEK et M. BOURREAU informent que les tranchés sont terminées et que les trottoirs sont visuellement insatisfaisants. Des contrôles visuels de ces réparations devront être diligentés.

4- CCAS

Mme Murielle FOUCHER informe l'assemblée qu'une centaine de paniers garnis a été offert aux ainés, composés de produits locaux ou fournis par PROXI.

Mme Sylvie ROCHETEAU demande $\,$ à connaître le cout de cette opération.

Mme Sonia TEIXIDO précise que le panier a été budgété de mémoire de l'ordre de 20€ à 25€ et pourra se renseigner. Cette distribution était l'opportunité de mettre à jour les numéros de téléphone et email pour le registre des personnes fragiles.

5- Rue de Bègue

M. Antoine VRIGNAUD signale qu'un trou (nid de poule) dans la chaussée peut s'avérer dangereux et dommageable pour les véhicules.

6- Remerciements

Les élus remercient les bénévoles et les agents pour la mise en place des décorations de Noël.

T	'ordre	du iour e	et les anestion	e diverce	c étant énuicées	la céance e	st levée à 20h15

z oraco co jour ov ros que ou ou ou or cross oraci s		
M. Alain TRETON a donné pouvoir à M. Thierry RAMBAUD	Mme Sonia TEIXIDO	M. Thierry RAMBAUD
Mme Monique CHAILLET-COUSSON a donné pouvoir à Mme Sonia TEIXIDO	M. Guillaume LARRIVÉ	Mme Stéphanie MARTIN
M Raymond LANDRÉ	Mme Murielle FOUCHER	M. Marcel HRONCEK
Mme Sandrine CLERC a donné pouvoir à M. Thierry RAMBAUD	Mme Chloé BEDEL a donné pouvoir à Mme Sonia TEIXIDO	M. François-Michel GUERIN
M. Marie PINEAU	M. Daniel BOURREAU	Mme Vanessa VAUTEY
Mme Géraldine MANEGAT	Mme Geneviève LAVALADE	M Antoine VRIGNAUD